

● TABLE DES MATIÈRES

1 Nouvelles de cas

- 1 Le cas BTC pourrait apporter des clarifications à certaines dispositions-clés des Principes directeurs
- 2 Global Witness soumet une plainte contre Afrimex auprès du PCN du Royaume-Uni
- 2 Le PCN néerlandais reçoit la plainte sur la chaîne d'approvisionnement de G-Star
- 3 Le PCN danois accepte le cas DLH
- 3 Le PCN australien rejette le cas d'ANZ Bank
- 3 La vérité sur les succès de la plainte First Quantum/Mopani
- 4 Le PCN finlandais rejette la plainte Botnia
- 4 Le PCN allemand érige de nombreux obstacles dans le cas Ratiopharm

6 Chroniques spéciales

- 6 Un grand nombre d'OCE ne font toujours pas la promotion des Principes directeurs
- 7 The Corner House et Campaign Against Arms Trade lancent une procédure judiciaire pour le non-respect du gouvernement du Royaume-Uni de la Convention contre la corruption de l'OCDE
- 7 La Cour suprême des Philippines ordonne la fermeture des dépôts de pétrole de Shell, Petron et Caltex à Pandacan

8 Développements concernant les PCN

- 8 Le PCN australien évalue le cas GSL
- 8 Le Canada révisé les mécanismes qui permettent aux

- entreprises extractives de rendre des comptes
- 8 Le gouvernement néerlandais remanie le PCN pour en faire une entité plus indépendante
- 9 Le PCN allemand fait face à des appels venant d'acteurs multiples pour engager des réformes
- 9 Le PCN du Royaume-Uni adopte de nouvelles structures et procédures

11 Nouvelles d'OECD Watch

- 11 La Commission européenne finance OECD Watch
- 11 Le renforcement de capacité au Ghana, en Argentine, au Pakistan et au Kenya par OECD Watch
- 12 Les Principes directeurs de l'OCDE font l'objet de discussions à la 12ème Conférence Internationale Anti-Corruption

13 Nouveaux membres d'OECD Watch

- 13 Association Sherpa, France
- 13 Christian Aid, Royaume-Uni
- 13 Earthjustice International, Etats-Unis
- 13 Nepenthes, Danemark
- 13 Observatorio de RSC – Red Puentes España, Espagne
- 13 Save My Future Foundation, Libéria
- 14 The Corner House, Royaume-Uni

15 Remerciements

16 Calendrier des événements

Nouvelles de cas

● Le cas BTC pourrait apporter des clarifications à certaines dispositions-clés des Principes directeurs

Tandis que la plainte déposée contre le pipeline pétrolier de BP Baku-Tbilisi-Ceyhan (BTC) atteint ses quatre ans, le PCN anglais a indiqué que le Royaume-Uni envisagera de transmettre auprès du Comité de l'investissement de l'OCDE une série de recommandations établies par les plaignants.

Les ONG ont réclamé que le Comité de l'investissement offre un avis sur la question concernant le degré de légitimité des « clauses de stabilisation » dans les accords d'investissement. Les clauses de stabilisation sont utilisées par les entreprises afin d'obtenir des dérogations concernant des lois existantes ou futures. Les accords établis dans le cadre du projet BTC auraient obligé les gouvernements d'Azerbaïdjan, de Géorgie et de Turquie à compenser le consortium BTC pour toutes pertes

qu'il aurait pu subir suite aux nouvelles lois sur les droits de la personne et sur l'environnement qui pourraient apparaître d'ici 40 à 60 ans. Peu après que la plainte BTC ait été déposée en avril 2003, BP a annoncé qu'elle ne contesterait pas des lois futures sur les droits de la personne, tant que l'entreprise ne les considérait pas comme étant une « recherche de rente ».

Les ONG recherchent également une clarification sur ce qu'est un niveau acceptable de consultation avec les parties prenantes. La consultation ne devrait pas être perçue comme étant le moyen de « vendre un projet », mais plutôt comme faisant partie d'une approche participative plus globale à la prise de décision, visant à obtenir l'accord du public vis-à-vis de l'activité de l'entreprise.

Le PCN du Royaume-Uni a déclaré qu'il préparera un document « qui soulignera les parties (y compris celles identifiées par les plaignants du cas BTC) des Principes directeurs qui auraient besoin d'être clarifiées ou améliorées ». Le document, que les ONG auront la possibilité de commenter, sera ensuite transmis à un nouveau Comité d'orientation, en cours de création, qui supervisera le PCN anglais. Selon le PCN, « une fois le document examiné par le Comité d'orientation, le PCN préparera des recommandations pour les ministres ». Si les ministres approuvent le document, le PCN « contactera formellement le secrétariat de l'OCDE afin de demander que le Comité de l'investissement puisse avoir la possibilité de discuter les amendements à apporter aux Principes directeurs – y compris aux lignes directrices de procédure ». Le PCN ajoute : « Je peux confirmer que le PCN a déjà fait part de façon informelle au Secrétariat de l'OCDE d'une telle approche de la part du Royaume-Uni ».

Dans un autre développement concernant le cas BTC, le PCN du Royaume-Uni a émis une ébauche de déclaration en octobre 2006 sur la plainte du BTC suite à une demande par The Corner House effectuée dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information. L'ébauche de déclaration, qui est désormais un document public, exonère BP. Il se base principalement sur un rapport de BP « qui n'a pas été transmis aux plaignants » à la demande de l'entreprise. Selon le PCN, le rapport de BP « apporte des réponses à chacune des plaintes soulevées par les villageois qui ont pu discuter avec le PCN le long du tracé du pipeline au cours de sa visite de terrain [en 2006]. Cependant, l'ébauche de déclaration note également que les villageois ont fourni des preuves comme quoi BP ne serait pas allée leur rendre visite afin d'étudier leurs préoccupations après la visite du PCN. Le fait que le PCN du Royaume-Uni se soit basé sur un rapport non divulgué et n'ayant pas pu être contesté est

une source d'inquiétude. Aux Pays-Bas, les rapports des PCN sont basés sur des documents qui ont été fournis à toutes les parties.

Global Witness soumet une plainte contre Afrimex auprès du PCN du Royaume-Uni

En février 2007, Global Witness a soumis une plainte contre Afrimex auprès du PCN du Royaume-Uni. Global Witness estime que le commerce de minerai d'Afrimex a contribué directement au conflit brutal et aux abus à grande échelle des droits de la personne dans la République Démocratique du Congo (RDC).

La plainte décrit comment Afrimex a participé au commerce du coltan et de la cassitérite (minerai de nickel), et a effectué des paiements à RCD-Goma, un groupe rebelle armé avec un lourd passé de violations graves aux droits de la personne, y compris des massacres de civils, de torture et de violences sexuelles. Pendant le conflit de la RDC, RCD-Goma contrôlait de vastes régions des provinces de l'est du Nord- et du Sud-Kivu, là où se mine le coltan et la cassitérite.

Le cas Afrimex sera étudié à travers le processus de plainte renforcé du PCN du Royaume-Uni.

Le PCN néerlandais reçoit la plainte sur la chaîne d'approvisionnement de G-Star

Clean Clothes Campaign des Pays-Bas et India Committee of the Netherlands ont soumis une plainte auprès du PCN néerlandais contre G-Star en octobre 2006. Les ONG affirment que les fournisseurs indiens de G-Star, Fibres and Fabrics International (FFI) et Jeans Knit Pvt. Ltd. (JKPL) ont violé de nombreux droits des travailleurs en interdisant le droit d'association, en interdisant le droit à la négociation collective, en payant des salaires en-deçà du minimum vital, ainsi qu'en faisant preuve de discriminations, d'abus et de harcèlements.

Le fait qu'il ait accepté le cas en décembre 2006 reflète que le PCN reconnaît qu'il existe un « lien d'investissement », étant donné la relation directe et bien établie entre G-Star et ses fournisseurs indiens.

Les ONG ont demandé au PCN néerlandais d'animer une discussion avec G-Star et ses fournisseurs indiens pour développer un plan de redressement qui apportera une réponse à la violation des droits. Les plaignants souhaiteraient également que FFI et JPKL dialoguent avec les ONG locales sur ce plan de redressement.

Toutefois, en janvier 2007, FFI a menacé de mener une action judiciaire à l'encontre des ONG néerlandaises.

FFI a également intenté une action judiciaire en Inde pour faire taire des groupes locaux. En février, un juge civil à Bangalore a imposé une ordonnance restrictive à cinq organisations indiennes du travail. L'ordonnance restrictive est un gros coup dur pour le droit fondamental à la liberté de parole et à la liberté d'association en Inde.

FFI approvisionne également Ann Taylor, Armani, Gap, Guess, Mexx et RaRe. Clean Clothes Campaign des Pays-Bas a engagé les clients de FFI dans un dialogue sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour aider à résoudre les violations des droits des travailleurs.

Le PCN danois accepte le cas DLH

En mars 2006, l'ONG danoise Nepenthes a soumis une plainte contre la compagnie forestière Dalhoff, Larsen & Hornemann (DLH). La plainte de Nepenthes affirme que DLH achète du bois de pays ayant un taux élevé de coupes illégales, et certains des fournisseurs de DLH ont été condamnés pour crimes forestiers. DLH ne vérifie pas si le bois que l'entreprise achète est légal, et celle-ci s'est déjà fait prendre à acheter du bois illégal à plusieurs reprises. Il y a des preuves évidentes que le commerce du bois a aggravé les conflits au Cameroun, en Birmanie et au Libéria, et pourtant DLH continue à acheter du bois en provenance de ces zones de conflit.

Le PCN danois a accepté la plainte. Cependant, elle a été mise en attente jusqu'à ce que le ministère de l'Environnement danois termine son travail qui vise à définir ce qu'est du « bois durable » et du « bois légal ». Le PCN indique qu'il attend les conclusions du ministère avant de poursuivre le cas.

Le PCN australien rejette le cas d'ANZ Bank

En octobre 2006, Australian Conservation Foundation et quatre groupes communautaires ont déposé une plainte en Australie qui concernait le financement d'opérations forestières non durables en Papouasie-Nouvelle Guinée (PNG). Les plaignants ont souligné des cas répandus et bien documentés de violation des droits de la personne, de destruction environnementale et de comportement illégal par un des clients de la banque, la compagnie forestière Rimbunan Hijau basée en Malaisie.

Le PCN a rejeté la plainte en donnant comme argument que les plaignants n'ont pas démontré de « lien d'investissement » suffisant entre la banque et la compagnie forestière. Un « lien d'investissement » signifie qu'une entreprise doit exercer un certain degré d'influence sur ses partenaires commerciaux/fournisseurs, ou entretenir une relation d'investissement avec eux.

ANZ a avoué dans des échanges avec le PCN avoir fourni un financement de dette à l'entreprise, ce qui est généralement considéré comme étant une forme d'investissement. Si le financement d'une dette ne présente pas un « lien d'investissement » en ce qui concerne les Principes directeurs, il est difficile d'imaginer ce qui en constituerait un. La décision du PCN pose la question de la pertinence pratique des Principes directeurs pour le secteur de la finance australienne.

La décision du PCN australien semble décalée par rapport au point de vue exprimé par d'autres PCN. Par exemple, le PCN belge a accepté une plainte contre plusieurs banques qui ont apporté un financement au pipeline pétrolier Baku-Tbilisi-Ceyhan. En novembre 2006, le PCN suédois a accepté une plainte concernant le financement d'une usine de pâte à papier en Uruguay.

Les plaignants ont refocalisé leurs efforts sur les actionnaires et les clients d'ANZ Bank en vue de changer les positions de la banque par rapport à la foresterie non durable en PNG. Selon le point de vue des plaignants, le rejet de la plainte par le PCN australien était une opportunité manquée de résoudre la question à travers un processus confidentiel et structuré, et a simplement eu comme résultat de donner aux groupes communautaires le sentiment de devoir donner plus d'envergure publique à leurs préoccupations. ANZ a depuis émis une ébauche de politique forestière ouverte aux commentaires du public.

La vérité sur les succès de la plainte First Quantum/Mopani

En 2001, Oxfam-Canada et l'ONG zambienne DECOP ont déposé une plainte contre Mopani Copper Mines, qui à l'époque était la propriété conjointe de l'entreprise canadienne First Quantum Minerals, et de l'entreprise suisse Glencore International. La plainte concernait l'expulsion par Mopani des communautés de squatters près de la ville de Mufulira, en Zambie, qui se trouvaient là depuis longtemps. Les expulsions avaient lieu malgré les grandes difficultés économiques, sociales et psychologiques que ces évictions imposeraient à ces agriculteurs de subsistance dont la situation était déjà très précaire.

Les résultats de la plainte paraissaient prometteurs, et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Principes directeurs) semblaient fonctionner tels que prévus. Une résolution a fait l'objet d'un accord, dans lequel trois engagements ont été pris : premièrement, toutes les expulsions cesseraient ; deuxièmement, Mopani coopérerait avec DECOP et le conseil local afin de trouver des terres

sur lesquelles les squatters pourraient s'installer, et qui pourraient leur appartenir ; et troisièmement, il y aurait un dialogue permanent entre la société civile et Mopani.

Durant ces cinq dernières années, le PCN canadien et l'OCDE ont souvent cité le cas First Quantum/Mopani comme exemple du bon fonctionnement des Principes directeurs, et comme preuve que ceux-ci avaient l'impact désiré.

Malheureusement, il s'avère que la réalité sur le terrain est bien différente. Dès juillet 2006, Mopani ne respectait plus les engagements qui figuraient dans la résolution. Aucun effort n'était entrepris pour dialoguer avec les ONG locales et les communautés affectées. Aucun plan n'a été préparé afin d'élaborer une solution durable sur le long terme, cohérente avec les Principes directeurs. Pire encore, et tout à fait contrairement aux engagements pris dans la résolution, Mopani a repris les expulsions forcées en 2006 en vue de la réouverture d'un puits de mine, et la construction d'un autre.

Même dans les régions où les expulsions n'ont pas encore eu lieu, la situation reste problématique, et l'insécurité chronique demeure une préoccupation prépondérante. Les agriculteurs qui demeurent sur les terres de Mopani sont assujettis à un régime foncier de permis qui n'a comme effet que de perpétuer la misère. Les agriculteurs peuvent être expulsés à tout moment. Ils se plaignent de l'impossibilité d'investir pour eux-mêmes, pour leurs terres ou pour leurs produits agricoles. Réciproquement, les ONG et les gouvernements locaux refusent d'investir dans des communautés « temporaires » qui peuvent être détruites à tout instant. Aujourd'hui, les agriculteurs sur les terres de Mopani continuent à faire face à de nombreuses difficultés, ce qui est évidemment contraire non seulement à l'esprit, mais aussi au contenu même des Principes directeurs.

Ces développements sont décevants parce qu'ils illustrent à travers un exemple de plus que les Principes directeurs n'ont pas permis à aboutir à une résolution. Le cas présent, souvent cité comme exemplaire en matière de mise en œuvre effective des Principes directeurs, ne fait que montrer l'incapacité abjecte de Mopani à respecter les droits fondamentaux de la personne.

Cory Wanless, candidat au diplôme Juris Doctor à l'Université de Toronto, a travaillé quelques temps avec DECOP en Zambie en 2006.

Le PCN finlandais rejette la plainte Botnia

En avril 2006, Center for Human Rights and Environment (CEDHA) a déposé une plainte auprès du PCN finlandais

concernant la papeterie industrielle Orion de Botnia en Uruguay. Le projet Botnia est un des deux projets de papeterie industrielle qui ne fait que détériorer les relations diplomatiques entre l'Argentine et l'Uruguay. Le gouvernement argentin a poursuivi l'Uruguay à la Cour internationale de Justice à La Haye suite à la décision de l'Uruguay de permettre la construction des papeteries en violation du Traité de la Rivière Uruguay.

CEDHA fait savoir que la décision du PCN de rejeter la plainte (après avoir accepté d'examiner le cas) est surtout due à la décision de la Banque mondiale d'accorder un prêt pour le projet. La décision est aussi partiellement basée sur la supposition du PCN que le différend concernant le traité s'achèvera en faveur de l'Uruguay. Dans sa déclaration de décembre 2006, le PCN a argumenté que les entreprises doivent pouvoir se dire que les pays hôtes tels que l'Uruguay agissent conformément au droit international. Le PCN a également nié que les entreprises avaient des obligations vis-à-vis du droit international.

CEDHA a envoyé une lettre au Président du Comité de l'investissement de l'OCDE demandant que le cas Botnia soit géré par un autre PCN en attendant que le PCN suédois se prononce sur une plainte qui y est liée concernant l'investissement de Nordea Bank dans le projet.

Le PCN allemand érige de nombreux obstacles dans le cas Ratiopharm

En avril 2006, Transparency International-Allemagne (TI) a déposé une plainte contre Ratiopharm, une compagnie basée en Allemagne qui produit et distribue des produits pharmaceutiques génériques, et a des filiales dans 24 pays. Le plaignant prétend que Ratiopharm soudoyait des médecins et des pharmaciens.

Le PCN allemand a rejeté la plainte de TI sur la base qu'il n'y avait pas d'investissement transnational. Le PCN a également ajouté que les Principes directeurs ne s'appliquaient pas dans la mesure où il existe des solutions nationales. Dans un geste qui, de toute apparence, voulait témoigner d'une bonne volonté, le PCN a proposé ses « bons offices, de façon informelle ».

En juillet 2006, TI a resoumis la plainte, en citant des infractions présumées en Belgique, au Canada, en Espagne et en Estonie, en plus de celles en Allemagne. Le PCN a rejeté la plainte, en donnant comme argument le fait qu'une plainte devrait être déposée dans chacun des pays où une infraction a eu lieu. Parallèlement, le PCN a de nouveau refusé d'étudier les allégations concernant les activités de Ratiopharm en Allemagne, et a refusé de transmettre la plainte de TI aux autres PCN concernés.

Selon l'avis de nombreux membres d'OECD Watch, la façon dont le PCN allemand a traité le cas Ratiopharm illustre comment certains PCN érigent de nombreux obstacles à la gestion des plaintes. Pour justifier son refus de traiter le cas Ratiopharm, le PCN allemand est allé jusqu'à dire que ses « mains étaient liées ».

Le refus du PCN de traiter ne serait-ce que la partie allemande du cas soumis par TI est clairement en contradiction avec son propre argument que les questions devraient être traitées par le PCN du pays où la violation présumée a eu lieu. Il ignore également une clause dans le Chapitre I des Principes directeurs qui indique que « *les maisons-mères qui exercent un contrôle sur les activités de leurs filiales... ont la responsabilité de faire respecter les Principes directeurs par les différentes entités* ». Troisièmement, le PCN allemand fait la sourde oreille quant aux recommandations du Comité de l'investissement que les PCN, lorsqu'ils décident d'accepter ou de rejeter une plainte, devraient faire preuve d'un peu de souplesse, et prendre en compte ce qui pourrait contribuer le mieux à « *améliorer l'efficacité des Principes directeurs* ».

TI affirme que la mauvaise conduite présumée émane du siège allemand de Ratiopharm vers les autres pays. Le PCN allemand devrait donc être leader dans la gestion de la plainte. De plus, le refus du PCN de transmettre la plainte aux autres PCN concernés inspire peu de confiance quant à sa sincérité à vouloir aider de façon informelle. Par le passé, le PCN allemand a accepté un cas qui lui a été transmis par le PCN autrichien, et a offert ses « bons offices » pour un cas concernant les opérations d'une entreprise allemande au Mexique. La manière dont le PCN allemand a traité le cas Ratiopharm contraste avec la façon dont il a traité ces cas antérieurs, et paraît inexplicablement inefficace. Un compte rendu plus détaillé concernant la façon dont le PCN allemand a traité le cas Ratiopharm est disponible sur www.oecdwatch.org.

Chroniques spéciales

Un grand nombre d'OCE ne font toujours pas la promotion des Principes directeurs

Les organismes de crédit à l'export (OCE) sont des organismes publics qui fournissent des prêts garantis par l'Etat, ainsi que des garanties et des assurances pour les entreprises de leur pays d'origine qui souhaitent entreprendre des affaires dans un pays étranger. La plupart des pays industrialisés ont au moins un OCE.

Tout comme le Comité de l'investissement de l'OCDE est l'entité responsable des Principes directeurs, le Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits et garanties à l'exportation (Groupe CGE) fixe les « règles du jeu » pour les OCE des pays-membres de l'OCDE.

Du fait que les gouvernements membres de l'OCDE ont l'obligation de promouvoir les Principes directeurs, il va de soi que leurs organismes de crédit à l'export devraient faire de même. Effectivement, en 2003, les membres du Groupe CGE ont été d'accord de promouvoir les Principes directeurs auprès de leurs clients en leur fournissant des informations.

En 2006, le Comité de l'investissement

de l'OCDE a signalé que 13 des 28 OCE-membres de l'OCDE n'ont pas respecté l'accord d'avril 2003. Le réseau ECA Watch a depuis confirmé qu'à compter de décembre 2006, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Hongrie, l'Italie, l'Islande, l'Irlande, le Luxembourg, le Mexique, la Nouvelle Zélande, la Norvège, le Portugal et la Slovaquie « ne lient pas de quelque façon que ce soit leur crédit à l'export et leurs autres politiques aux Principes directeurs ». En d'autres termes, presque la moitié des OCE-membres de l'OCDE ne font pas la promotion des Principes directeurs.

Quelques OCE vont au-delà de la simple diffusion d'information et, tout du moins sur papier, en font une promotion plus active. Le gouvernement néerlandais exige que les postulants « déclarent qu'ils ont pris connaissance des Principes directeurs, et qu'ils s'efforceront de les respecter ». L'OCE en France exige que les entreprises signent une lettre comme quoi elles ont pris connaissance des Principes directeurs. L'OCE du Royaume-Uni, le Département du crédit garanti à

l'export (DCGE), commente : « Le gouvernement du Royaume-Uni encourage toutes les entreprises multinationales à adopter les recommandations du comportement responsable de l'entreprise telles que décrites dans 'Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales'. Les procédures internes de la DGCE s'assureront de la cohérence des opérations de ses clients (à la fois au Royaume-Uni et à l'étranger) par ces recommandations, et tout particulièrement celles liées à l'environnement, l'emploi, la lutte contre la corruption, et la transparence ».

Cependant, la plupart des OCE-membres de l'OCDE ne fournissent des informations sur les Principes directeurs à des clients potentiels qu'à travers un lien Internet, ou parfois en les mentionnant tout simplement sur les formulaires de demande. De plus, ECA Watch ne connaît pas d'instances où un OCE aurait sanctionné un client pour avoir violé les Principes directeurs.

The Corner House et Campaign Against Arms Trade lancent une procédure judiciaire pour le non-respect du gouvernement du Royaume-Uni de la Convention contre la corruption de l'OCDE

En décembre 2006, le Bureau des fraudes graves du Royaume-Uni a mis un terme à son enquête sur BAE Systems concernant son contrat militaire Al Yamanah avec l'Arabie Saoudite. The Corner House et Campaign Against Arms Trade ont initié une procédure judiciaire pour faire appel quant à la décision qui, selon eux, est en infraction des obligations du Royaume-Uni par rapport à la « Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales ».

La décision a talonné des mois de spéculation concernant l'impact de l'enquête sur les futurs contrats de BAE Systems de fournir 72 chasseurs à

réaction de type Eurofighter Typhoon à l'Arabie Saoudite, d'une valeur rapportée de £5,4 milliards.

Le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption a exprimé de « profondes inquiétudes » quant à la décision. De nombreux avis émis par des ONG à l'intention des gestionnaires de fonds d'investissement indiquent que la décision du gouvernement du Royaume-Uni met en péril l'avenir même de la Convention contre la corruption de l'OCDE.

Dans une lettre datée du 6 mars à destination de la Secrétaire générale de l'OCDE, Angela Gurría, la Présidente de Transparency International, Huguette Labelle,

déclare que la décision du Royaume-Uni « présente la menace la plus importante au succès de la Convention de l'OCDE depuis son adoption en 1997 ».

Le groupe de travail se réunira vers mi-mars afin d'étudier la décision prise par le gouvernement du Royaume-Uni. Les ONG lancent un appel à la société civile et aux autres parties intéressées à pousser leur gouvernement à prendre une position ferme lors de la réunion, et demander que l'enquête soit rouverte. Pour plus d'informations, veuillez contacter Nicholas Hildyard de The Corner House à l'adresse suivante : nick@fifehead.demon.co.uk.

La Cour suprême des Philippines ordonne la fermeture des dépôts de pétrole de Shell, Petron et Caltex à Pandacan

La Cour suprême des Philippines a ordonné à la Ville de Manille d'appliquer l'ordonnance 8027 et de fermer le dépôt de pétrole de Pandacan, qui est possédé et géré par Shell, Petron et Caltex. L'ordonnance vise à protéger les résidents de dangers sanitaires et de sécurité venant du dépôt délabré, qui se trouve au cœur de la ville très peuplée de Manille.

En 2002, le Maire de Manille a fléchi sous la pression des compagnies pétrolières, et a signé un protocole d'accord permettant le maintien des opérations, mais à plus petite échelle.

En décembre 2002, des résidents de Manille ont intenté un procès contre le Maire pour avoir failli à ses obligations. En mars 2007, la Cour suprême a donné raison aux résidents et a ordonné à la ville d'appliquer la loi et d'enlever le dépôt dans les six mois.

Un avocat prenant la défense des résidents a déclaré : « Ceci est un arrêt de principe aux Philippines en ce qui concerne la justice environnementale... la Cour suprême a su subordonner les intérêts privés et pécuniaires des compagnies pétrolières au bien-être général des

citoyens. La cour a accordé une importance prédominante à la santé et à la sécurité des habitants ».

En mai 2006, Fenceline Community for Human Safety and Environmental Protection et les Amis de la Terre ont soumis une plainte contre Shell concernant le dépôt pétrolier de Pandacan. Le PCN néerlandais gère la plainte, mais il n'est pas encore clair ce que la décision de la Cour suprême aura comme impact sur le processus.

Développements concernant les PCN

Le PCN australien évalue le cas GSL

Vers la fin 2006, le PCN australien a émis une évaluation du cas Global Solutions Limited (Australia). Le PCN s'est tourné vers toutes les parties impliquées dans le cas, et y a intégré ses recommandations sur la façon d'améliorer le processus de plainte.

L'évaluation a trouvé que toutes les parties étaient d'accord sur le fait que le cas GSL comportait des éléments exemplaires en termes de bonnes pratiques, tels qu'un traitement équitable par le PCN, un processus et un échéancier transparents, la possibilité de fournir plus d'éléments, l'utilisation de témoins experts, et un réel processus de médiation, de révélation et de communication des résultats du cas. De plus, le cas a permis de créer un dialogue permanent entre les parties sur les responsabilités de GSL vis-à-vis des droits de la personne.

L'évaluation a également identifié les domaines dans lesquels un accord n'a pas pu être trouvé. Par exemple, les ONG préconisaient que le PCN émette une déclaration claire sur les instances du cas où les Principes directeurs n'auraient pas été respectés. Les ONG mettent en garde contre le fait de trop insister sur l'approche non confrontationnelle et « gagnante-gagnante » qui pourrait diluer la gravité des questions évoquées. Les ONG ont également suggéré la mise en place d'un processus de suivi afin de vérifier que les entreprises respectent leurs engagements.

(Une étude de cas sur la plainte concernant GSL est disponible dans le document d'OECD Watch « Guide sur les règles de procédure de plainte concernant les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – leçons tirées de plaintes antérieures déposées par des ONG »).

Le Canada révisé les mécanismes qui permettent aux entreprises extractives de rendre des comptes

En 2006, le gouvernement canadien a organisé quatre discussions sous forme de tables rondes afin d'examiner comment le gouvernement pouvait s'assurer que les entreprises extractives canadiennes puissent mieux rendre compte de leurs activités dans les pays en développement. Un comité d'orientation, composé de membres issus de huit départements, et un groupe consultatif, constitué de participants issus de la société civile et de représentants de l'industrie, ont écouté 156 membres du public canadien et ont invité des experts tels que John Ruggie, Représentant spécial pour la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises.

Les tables rondes ont examiné une gamme de mesures sur la reddition de comptes, tels que 1) l'adoption de standards RSE, de mécanismes de publication et de plaintes ; 2) l'amélioration des mécanismes légaux ; 3) l'amélioration de la reddition de comptes et la divulgation d'informations par le biais de fonds de pension et de marchés boursiers ; 4) l'obtention d'un soutien financier et politique de la part d'agences gouvernementales ; et 5) l'amélioration de la capacité du pays d'accueil à tenir comme responsables les entreprises canadiennes.

Le fonctionnement du PCN canadien a également fait l'objet de discussions. Un rapport parlementaire antérieur a demandé au gouvernement de « clarifier, formaliser et renforcer les règlements et le mandat... du PCN... et d'augmenter les ressources mises à disposition du PCN afin qu'il puisse aussitôt réagir aux plaintes, mener des enquêtes correctes et de recommander les mesures appropriées à prendre à l'encontre des entreprises dont le comportement s'avère être en violation des Principes directeurs ».

Les ONG ont maintenu que le Canada pourrait, comme d'autres pays de l'OCDE l'ont fait, renforcer le rôle du PCN pour y inclure la recherche de faits, la réalisation d'enquêtes et la résolution de différends, ainsi que renforcer la diffusion publique d'information concernant les plaintes qui ont été déposées auprès du PCN.

Les participants issus de la société civile et les représentants industriels au sein du groupe consultatif du gouvernement produiront un rapport final avec les conclusions et les recommandations qui auront été établies à l'issue du processus de tables rondes de 2007.

Le gouvernement néerlandais remanie le PCN pour en faire une entité plus indépendante

En février 2007, le Ministre néerlandais du Commerce extérieur a annoncé de nouveaux arrangements institutionnels et politiques de procédures pour le PCN suite à une évaluation approfondie multi-acteurs. Le PCN néerlandais consistera d'un président indépendant ainsi que de deux ou trois membres ayant le droit de vote, et de quatre membres consultatifs n'ayant pas le droit de vote qui représenteront les ministères des affaires économiques, des affaires sociales, de la coopération pour le développement, et de l'environnement. Tandis que le PCN néerlandais est désormais une entité plus indépendante, le lien gouvernemental est maintenu et les déclarations du PCN seront accompagnées par des positions ministérielles.

Les réformes-clés se sont focalisées sur la manière dont le PCN néerlandais traite les plaintes. La première des priorités du PCN sera de clarifier et de publier les procédures sur la façon dont il traite les plaintes. Ces procédures comprendront des éléments sur les critères de recevabilité, les diverses mesures qui seront prises lors du processus, et les échéanciers prévus pour arriver au terme des plaintes. Selon les nouvelles dispositions, le PCN jouera avant tout un rôle de médiateur.

De plus, le PCN néerlandais « interprétera de façon libérale la question du lien d'investissement pour déterminer la recevabilité des circonstances spécifiques » en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement des entreprises. Le PCN prendra en compte des éléments tels que la structure de propriété, le niveau d'influence que l'entreprise néerlandaise peut exercer dans ses relations commerciales, le degré auquel le partenaire commercial est commercialement lié à l'entreprise néerlandaise, la mesure dans laquelle les produits manufacturés par les fournisseurs sont vendus en tant que produits labellisés au nom de l'entreprise néerlandaise, et la durée et l'ampleur des relations entretenues.

Le PCN néerlandais publiera également un communiqué quand les cas seront conclus, sauf dans les cas où le maintien d'un degré de confidentialité est dans l'intérêt de la mise en œuvre effective des Principes directeurs. Les communiqués de PCN seront envoyés au Ministre du Commerce extérieur, qui émettra dans le mois une position sur le communiqué.

Des ONG néerlandaises ont accueilli favorablement ces changements, tout en avertissant que la crédibilité des réformes dépend en large partie des membres bénéficiant du droit de vote qui seront désignés par le Ministre du Commerce extérieur. Ces individus auront besoin du soutien de tous les acteurs, et devraient être en possession des connaissances et expériences pertinentes.

Les ONG néerlandaises vont suivre de près la façon dont le PCN traite les plaintes, surtout les plaintes qui concernent Shell et le fabricant de jeans G-Star pour voir si les changements récents font une différence. Plus d'informations sont disponibles sur le site www.oecdwatch.org.

Le PCN allemand fait face à des appels venant d'acteurs multiples pour engager des réformes

En mai 2006, des ONG allemandes faisant partie du groupe de travail gouvernemental sur les Principes

directeurs ont publié une évaluation du PCN allemand, et conclu que le PCN opère à un niveau insuffisant. Vers la fin 2006, une large coalition d'ONG allemandes qui comprenaient Amnesty International, Greenpeace ainsi que plusieurs groupes d'associations importantes, a lancé un appel auprès de 250 députés afin que le fonctionnement du PCN soit amélioré.

Cet appel visait à demander 1) le suivi régulier par le Parlement des activités du PCN, 2) la révision indépendante de cas controversés, 3) l'amélioration de la transparence, 4) de meilleures procédures pour la gestion de plaintes, et 5) l'obtention de crédits à l'export et de contrats de passation de marché sous condition d'adhérer aux Principes directeurs. Cette dernière mesure obtient également le soutien du Conseiller du développement durable du gouvernement allemand, Nachhaltigkeitsrat.

En janvier 2007, la Confédération des syndicats allemands a également réclamé le renforcement de la mise en œuvre des Principes directeurs en créant un PCN interministériel, en améliorant la transparence et en gérant mieux les cas, surtout lorsqu'il s'agit de la question de la chaîne d'approvisionnement.

Les députés du Parlement allemand sont à l'écoute. Walter Riester, éminent député SPD et ancien ministre, a fait un discours sur les Principes directeurs, le Parti des Verts a soumis une motion concernant les Principes directeurs, et le Parti de Gauche a présenté un long questionnaire sur la reddition de compte des entreprises. En tant qu'hôte du Sommet du G8 de 2007 en Allemagne, le gouvernement allemand a mis la RSE, y compris les Principes directeurs, à l'ordre du jour. Les ONG ont accueilli favorablement ce développement ; cependant, elles ont signalé que le PCN allemand doit subir d'importantes réformes avant de pouvoir se proclamer leader dans la promotion des Principes directeurs.

Le PCN du Royaume-Uni adopte de nouvelles structures et procédures

Suite à une importante consultation, le Ministre d'Etat au Commerce du Royaume-Uni a annoncé, en juillet 2006, de nouvelles procédures pour améliorer l'efficacité du PCN. Les ONG ont accueilli favorablement ces changements.

Une des interventions les plus pertinentes a été faite par le Groupe de travail conjoint (GTC), qui a été convoqué par le Groupe parlementaire de tous les partis dans la Région des lacs. Le GTC était présidé par un juge supérieur, Lord Mance, et était constitué de députés, de représentants du monde de l'entreprise, et d'ONG.

Les ONG sont d'avis que ces changements, s'ils sont instaurés correctement, peuvent améliorer la façon dont seront traitées les futures plaintes soumises au PCN du Royaume-Uni, en respectant des procédures claires et un échéancier précis. Les plaintes qui traitent de violations antérieures des Principes directeurs seront admissibles si l'on pense que l'infraction pourrait se répéter. Les cas qui font l'objet de « procédures parallèles » seront recevables sauf dans les cas où les questions évoquées sont identiques à celles qui sont déjà examinées dans le cadre d'enquêtes judiciaires. Les règlements sur la diffusion d'informations ont été clarifiés, et les évaluations initiales seront rendues publiques. Le point déterminant est que la déclaration du PCN mentionnera désormais explicitement si les Principes directeurs ont été respectés ou violés une fois que le processus d'une plainte touchera à sa fin.

Un Comité d'orientation, présidé par un haut fonctionnaire du département du Commerce et de l'industrie, est en cours d'établissement afin de gérer les opérations du PCN du Royaume-Uni. Durant le mois de décembre dernier, les membres du GTC et les Ministres se sont mis d'accord sur le fait que le Comité d'orientation devrait être composé d'experts indépendants adéquatement qualifiés, ainsi que de représentants de tous les départements du gouvernement. Néanmoins, suite à des pressions venant de la Confederation of British Industry, le gouvernement a finalement décidé que les experts externes ne représenteront que leurs électeurs, bien qu'on s'attende à ce qu'ils agissent de façon « collégiale ».

Les ONG ont contesté ce changement d'orientation, estimant que cela n'aboutirait qu'à une impasse. Une responsabilité-clé du Comité d'orientation sera d'aider le PCN du Royaume-Uni à interpréter comment appliquer les dispositions qui figurent dans les Principes directeurs, bien qu'il ne soit pas habilité à prendre de décisions concernant les plaintes. Le Comité d'orientation peut, cependant, auditionner des appels sur des questions de procédures. Par souci de transparence, les minutes du Comité d'orientation seront à priori publiques. Pour plus d'informations sur ces réformes et d'autres encore ayant trait au PCN du Royaume-Uni, veuillez consulter www.dti.gov.uk/files/file32038.pdf.

Nouvelles d'OECD Watch

La Commission européenne finance OECD Watch

La Direction générale Emploi et affaires sociales de la Commission européenne a accepté de financer le projet d'OECD Watch « La promotion de la convergence des pratiques et outils de la RSE auprès des investisseurs européens socialement responsables (ISR) et des Points de contact nationaux (PCN) ». Le projet encouragera 1) les bonnes pratiques des gouvernements européens dans la mise en œuvre des Principes directeurs à travers leurs PCN, et 2) la convergence des outils de RSE au sein du monde de l'ISR basée sur les Principes directeurs. OECD Watch travaillera également avec le Forum Européen pour l'Investissement Socialement Responsable (EUROSIF), basé à Paris, afin de promouvoir l'utilisation des Principes directeurs auprès d'investisseurs éthiques et des agences de notation.

OECD Watch organise trois rencontres multi-acteurs en Espagne, en Finlande et en Slovaquie pendant les mois de mars, avril et mai pour présenter les bonnes pratiques des PCN, et en discuter. Ces dialogues contribueront à un rapport sur le « PCN exemplaire européen », qui tirera également des leçons d'expériences d'ONG et des réformes récentes des PCN. Le rapport « PCN exemplaire européen » fera des recommandations sur les arrangements institutionnels, la promotion d'activités, les procédures sur la façon de s'engager avec les divers acteurs et comment gérer les circonstances spécifiques. Le rapport sera lancé lors d'une conférence d'envergure européenne à Bruxelles en juin 2007.

OECD Watch publiera également une analyse du statut légal des Principes directeurs par rapport à d'autres principes directeurs et instruments internationalement reconnus. De plus, plusieurs outils et fiches de renseignements seront produits sur la façon dont la communauté de l'ISR pourra mieux utiliser les Principes directeurs. Par exemple, la communauté de l'ISR expliquera comment elle pourra interpréter les dispositions-clés concernant les droits de la personne et les responsabilités dans le cas de la chaîne d'approvisionnement en passant au crible les questions éthiques. Conjointement avec EUROSIF, deux sessions de dialogues avec des agences d'ISR seront organisées afin de discuter et de développer des outils efficaces.

En 2007, OECD Watch continuera son travail de renforcement des capacités des ONG du Sud à travers la tenue d'ateliers et l'apport de soutien aux groupes souhaitant déposer des plaintes. Ces activités sont

financées à travers une subvention de quatre ans du ministère néerlandais des Affaires étrangères.

Le renforcement de capacité au Ghana, en Argentine, au Pakistan et au Kenya par OECD Watch

En juillet 2006, la deuxième conférence interrégionale d'OECD Watch s'est déroulée à Accra, au Ghana. Cette conférence, qui était organisée conjointement par WACAM et IRENE, a rassemblé plus de 55 participants d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique Latine et d'Amérique du Nord. Les participants ont : 1) abordé le rôle des Principes directeurs dans la promotion de l'équité et de la justice dans l'économie mondiale ; 2) partagé des études de cas à partir desquelles des leçons peuvent être tirées ; et 3) évoqué des stratégies communes possibles afin d'encourager l'adhésion aux Principes directeurs. OECD Watch a lancé à cette occasion le « Guide sur les règles de procédure de plainte concernant les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – leçons tirées de plaintes antérieures déposées par les ONG ».

La conférence s'est terminée par une déclaration conjointe sur l'impact des investissements étrangers dans les pays en développement. La déclaration lance un appel aux gouvernements pour rendre les Principes directeurs plus réactifs, et ont réitéré la nécessité de choisir des cadres internationaux pour la reddition de compte des entreprises.

Après la conférence, plus de 30 participants venant de 20 pays se sont retrouvés lors d'une sortie éducative dans les régions d'Ashanti et de l'ouest du Ghana, où se trouvent la plupart des mines d'or. Les participants ont pu découvrir comment les mines actives et abandonnées affectent la santé des individus, l'eau potable et les modes de vie.

En novembre 2006, FARN et Fundación SES, en collaboration avec le PCN argentin, ont organisé une deuxième rencontre multi-acteurs à Buenos Aires. Plus de 100 participants ont discuté des activités et des progrès réalisés en 2006, ainsi que des perspectives pour 2007. Le rapport « Una herramienta de la RSE: líneas directrices de la OCDE » (« Un outil de la RSE : les Principes directeurs de l'OCDE ») a été présenté et distribué. Cette nouvelle publication est le fruit d'un travail de recherche réalisé par FARN et SES, et financé par OECD Watch.

En décembre 2006, Shehri-CBE/Sustainable Initiatives, en partenariat avec IRENE, a organisé un « Atelier multi-

acteurs d'orientation » sur les Principes directeurs à Karachi, au Pakistan. Le but de l'atelier était d'étudier comment les Principes directeurs, en tant qu'instrument de mise en œuvre de la RSE, pouvaient être mieux utilisés au Pakistan. Les participants ont discuté de la pertinence des Principes directeurs dans le contexte du Pakistan, et ont aussi parlé d'études de cas concernant des investissements ayant déjà eu un impact négatif sur les modes de vie et l'environnement. Les participants ont également examiné les responsabilités des gouvernements, le renforcement de capacité, les secteurs-clés inquiétants et un processus pour améliorer la collaboration d'ONG.

En janvier 2007, des membres d'OECD Watch ont participé à plusieurs ateliers au Forum Social Mondial à Nairobi, au Kenya. Des membres d'OECD Watch, y compris WACAM et Germanwatch, ont donné des présentations sur : 1) les Principes directeurs en tant qu'outil pour promouvoir le bon comportement des entreprises ; 2) les expériences d'ONG dans l'élaboration de plaintes ; et 3) l'impact en Afrique des entreprises en provenance des pays de l'OCDE. Il a été mentionné que plus de 20 plaintes d'ONG issues de groupes africains concernaient des violations des Principes directeurs par des industries extractives. Après qu'un atelier spécial ait été organisé par des associations religieuses allemandes pour des partenaires venant du Sud, ces partenaires ont exprimé un intérêt pour une formation plus approfondie en 2007.

Les Principes directeurs de l'OCDE font l'objet de discussions à la 12^{ème} Conférence Internationale Anti-Corruption

A la 12^{ème} Conférence Internationale Anti-Corruption de Transparency International (TI) au Guatemala en novembre 2006, TI-Allemagne a organisé un atelier afin de débattre la contribution que pourraient apporter les Principes directeurs pour dynamiser la lutte contre la corruption. Animé par Hugh Williams, correspondant à Berlin du *Financial Times*, l'atelier comprenait des intervenants comme Willem van der Leeuw, Président du PCN néerlandais ; Roland Schneider du TUAC ; Jermyn Brooks, ancien Président de Pricewaterhouse Coopers ; Peter Pennartz d'IRENE et Elena Panfilova de TI-Russie.

L'atelier a abouti à un certain nombre de recommandations sur l'utilisation des Principes directeurs pour lutter contre la corruption. Parmi celles-ci, la communauté anti-corruption devrait diversifier sa stratégie en ne se restreignant pas aux conventions

internationales et aux initiatives en partenariat avec le secteur privé, mais en jouant un rôle actif dans la mise en œuvre des Principes directeurs. Les groupes de TI devraient se servir de la procédure de la « circonstance spécifique » afin d'étudier si les Principes directeurs peuvent aider à réduire les types de corruption non (encore) illégaux, et pour traiter de cas où l'on ne peut pas apporter les preuves suffisantes pour enclencher une procédure judiciaire. Les chapitres de TI devraient également collaborer avec d'autres acteurs en vue d'encourager l'OCDE et les gouvernements nationaux concernés d'améliorer la performance de leur PCN. Enfin, TI devrait davantage se tourner vers la société civile pour lutter contre la corruption dans la campagne plus globale des standards internationaux concernant l'environnement, les droits de la personne et le travail. Pour plus d'information, veuillez consulter www.12thiacc.org, Day 3, Workshop 5.5.

Nouveaux membres d'OECD Watch

Sept nouvelles organisations ont rejoint OECD Watch, ce qui amène le nombre total de membres à 67 organisations représentant 37 pays. Parmi les nouveaux membres, on compte :

Association Sherpa, France

Sherpa a deux objectifs principaux, le premier étant d'examiner le comportement des entreprises et d'intenter des procédures civiles et criminelles contre certaines, à la fois des maisons-mères et des filiales, pour des violations des droits de la personne ainsi que d'autres violations graves du droit national et international. Le deuxième, pour Sherpa, est de fournir également un travail d'expertise, des analyses, des services de consultant et des formations sur les aspects de la mondialisation qui ont des conséquences directes ou indirectes sur les droits de la personne. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont un des outils majeurs de « soft law » qui sont utilisés pour les aider dans leur travail. A travers les analyses des plaintes de l'OCDE et les autres instruments internationaux pour la reddition des entreprises, Sherpa cherche à contribuer à faire évoluer le droit international coutumier.

Christian Aid, Royaume-Uni

En 1945, les églises britanniques et irlandaises ont créé Christian Aid. Depuis soixante ans, l'organisation travaille avec des partenaires de l'église, la famille œcuménique et des organisations-sœurs, et avec des alliances de groupes ayant des croyances différentes ou séculaires qui partagent le même objectif d'éliminer la pauvreté. Christian Aid veut se tourner vers des communautés afin de soutenir leurs projets ; ceux-ci visent à donner aux hommes, femmes et enfants la capacité de contrôler les structures et processus dans leur vie qui les maintiennent dans la pauvreté. Parce que les femmes et les filles sont affectées de façon disproportionnée par la pauvreté, l'organisation fait tout son possible pour renverser cette injustice qui leur empêche d'avoir un accès égal aux ressources et aux opportunités.

www.christianaid.org.uk

Earthjustice International, Etats-Unis

Earthjustice est une organisation de cabinet d'avocat à but non lucratif œuvrant dans l'intérêt général, dont le but est de protéger les ressources naturelles et la faune de la planète, ainsi que de défendre le droit de tous à un environnement sain. Earthjustice fait respecter et renforce les lois environnementales au nom de centaines d'organisations et de communautés. Le programme international d'Earthjustice aide les citoyens à défendre

leur droit à un environnement sain, empêche les règles du commerce de saper la santé publique et les protections environnementales, et tient responsable les entreprises et gouvernements qui ont causé des dégâts écologiques. Earthjustice étudie la façon la plus efficace de tenir responsable une entreprise basée aux Etats-Unis qui opère au Pérou et qui viole systématiquement les Principes directeurs.

www.earthjustice.org

Nepenthes, Danemark

Nepenthes est une ONG danoise qui cherche à promouvoir la conservation et l'exploitation durable des forêts du monde entier, et l'assurance du respect des communautés dépendantes des forêts. Nepenthes s'occupe de reddition de compte des entreprises afin d'empêcher le commerce du bois illégal et non durable, et est favorable à des règlements contraignants auxquels les entreprises devraient être assujetties. A travers le collectif danois d'associations « Danish 92 Group », Nepenthes fait la promotion des Principes directeurs.

www.nepenthes.dk

Observatorio de RSC – Red Puentes España, Espagne

L'Observatorio de RSC est un réseau d'ONG, de syndicats et d'associations de consommateurs espagnols. L'Observatorio agit en tant que plateforme pour examiner des cas, émettre des opinions, et améliorer les connaissances de la responsabilité sociales des entreprises (RSE) auprès du grand public. Il promeut la participation et la collaboration entre des organisations sociales qui travaillent sur la RSE. Le but est de créer une institution indépendante afin d'équilibrer les activités de l'entreprise en collaborant avec le secteur privé et, en même temps, en travaillant sur les questions de RSE en Espagne. L'Observatorio aide les organisations issues de la société civile à collaborer et à profiter des synergies qui existent entre elles, chacune y contribuant ses connaissances et expériences spécifiques.

www.observatoriorsc.org

Save My Future Foundation, Libéria

La fondation Save My Future Foundation (SAMFU) surveille les activités des entreprises multinationales, surtout dans les industries extractives. L'organisation a été fondée en juin 1987, mais était dormante pendant la plupart des années 1990 à cause de la guerre civile. A partir de 1999, SAMFU était de nouveau opérationnelle. Entre 1999 et 2000, SAMFU a étudié les domaines

d'intervention possibles en accord avec sa mission. Cette étude a abouti à la création de la Liberian Forest and Human Rights Campaign (la Campagne libérienne pour la forêt et les droits de la personne), la Liberia Sea Turtle Project (le Projet libérien pour la tortue marine) et le projet-pilote, la Community Development Initiative (l'Initiative du développement communautaire).
www.samfu.org

The Corner House, Royaume-Uni

The Corner House est un groupe de recherche et de solidarité qui se concentre sur les droits de la personne, l'environnement et le développement. L'organisation travaille de près avec les communautés affectées par les activités d'investissement et d'entreprises du Royaume-Uni à l'étranger. Elle a déposé deux plaintes dans le cadre des Principes directeurs de l'OCDE : la première concernait le pipeline pétrolier Baku-Tbilisi-Ceyhan de BP, et la deuxième concernait BAE Systems. Elle travaille avec d'autres groupes du Royaume-Uni pour améliorer la gestion des « circonstances spécifiques » par le PCN du Royaume-Uni dans le cadre des Principes directeurs.
www.thecornerhouse.org.uk



REMERCIEMENTS

OECD Watch est un réseau international composé de 67 membres issus de 37 pays différents qui encourage les entreprises à rendre des comptes. Le but d'OECD Watch est de tester l'efficacité des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et d'informer la communauté des ONG dans toute sa diversité des politiques et activités du Comité de l'investissement de l'OCDE.

Colleen Freeman, Rédactrice

Rights and Accountability in Development (RAID)

colleen.freeman@raid-uk.org

www.raid-uk.org

OECD Watch apprécie les contributions invitées de Bob Thomson, ECA Watch (« Un grand nombre d'OCE ne font toujours pas la promotion des Principes directeurs »), Cory Wanless, Umuchinshi Initiative et candidat au diplôme *Juris Doctor* à l'Université de Toronto (« La vérité sur les succès de la plainte First Quantum/Mopani ») et Catherine Coumans, MiningWatch Canada (« Le Canada révisé les mécanismes qui permettent aux entreprises extractives de rendre des comptes »).

Nous remercions également les traductions réalisées par Tamara Slowik (espagnol) et par Emmanuel Prinnet (français).

Les membres suivants d'OECD Watch ont contribué à cette lettre d'information : Charles Berger (Australian Conservation Foundation), Senera Lillywhite (Brotherhood of St Laurence), David Barnden (CEDHA), María Fabiana Oliver (FARN), Cornelia Heydenreich (Germanwatch), Peter Pennartw (IRENE), Farhan Anwar (Shehri-CBE/Sustainable Initiatives), Patricia Feeney, (RAID), Joris Oldenziel (SOMO), Joseph Wilde (SOMO), Nick Hildyard (The Corner House) et Shirley van Buijen (Transparency International – Allemagne).

Cette publication a pu être réalisée grâce au concours de la Commission européenne, la DG Emploi et Affaires sociales, le ministère néerlandais des Affaires étrangères, Oxfam Novib, MISEREOR et EED (Allemagne).

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.oecdwatch.org ou prenez contact auprès du secrétariat d'OECD Watch :

SOMO – Centre for Research on Multinational Corporations

Tél. : (31) (0)20 639 1291

Fax : (31) (0)20 639 1321

Courriel: info@oecdwatch.org



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

MARS

- **26 mars**
Table ronde régionale d'OECD Watch pour l'Europe du Sud, Madrid, Espagne
- **28 mars**
Réunion du Comité de coordination d'OECD Watch, Paris, France
- **29 mars**
Consultation avec le Comité de l'investissement de l'OCDE, Paris, France
- **30 mars**
Dialogue OECD Watch/EUROSIF avec les investisseurs européens socialement responsables, Paris, France

AVRIL

- **27 avril**
Table ronde régionale d'OECD Watch pour l'Europe du Nord, Helsinki, Finlande

MAI

- **23 - 24 mai**
Table ronde régionale d'OECD Watch pour l'Europe de l'Est, Bratislava, Slovaquie

JUIN

- **15 juin**
Conférence européenne d'OECD Watch à Bruxelles, Belgique
- **18 juin**
Table ronde annuelle de l'OCDE sur la responsabilité des entreprises, Paris, France
- **19 - 20 juin**
Réunion annuelle des Points de contact nationaux, Paris, France
- **19 juin**
Consultation avec le Comité de l'investissement de l'OCDE, Paris, France

OCTOBRE

- **Semaine 40 (1 - 5 octobre)**
Deuxième séminaire interrégional d'OECD Watch à Bangalore, Inde
- **Semaine 44 (29 octobre - 2 novembre)**
Dialogue OECD Watch/EUROSIF avec les investisseurs européens socialement responsables